

The background features a decorative graphic consisting of three blue circles of varying sizes, arranged vertically and slightly to the right. A thin blue line runs diagonally from the top left towards the bottom right, passing through the circles. A thicker, light grey line runs diagonally from the top left towards the bottom right, positioned to the left of the blue line. The circles have a gradient effect, appearing to be 3D or layered.

Politique d'approvisionnement responsable

*Politique adoptée au conseil fédéral
1^{er}, 2 et 3 juin 2011*

Une PAR à l'image de la FNEEQ

Lors du conseil fédéral de novembre 2008, la FNEEQ a adopté sa *Politique cadre en environnement*. En tant qu'agent social responsable, la Fédération a cherché à y faire la promotion de pratiques plus respectueuses de l'environnement dans une perspective de développement durable. C'est avec le but de concrétiser ces objectifs que le projet d'une politique d'approvisionnement responsable (PAR) a vu le jour à la FNEEQ. Directement inspirée de la PAR CSN, elle vise à systématiser notre action en matière de consommation.

Selon la CSN, «Une PAR est un outil qui vise à transformer les pratiques de production des biens et des services en exigeant que les fournisseurs et leurs sous-traitants respectent les droits des travailleurs et des travailleuses, améliorent leur performance environnementale et soient plus transparents.» (PAR, p.3). Pour la FNEEQ, la mise en place de la PAR s'inscrit dans une volonté d'appliquer concrètement les objectifs de la *Politique cadre en environnement*.

Après une consultation des personnes responsables des achats à la fédération, il a été constaté que de nombreuses pratiques favorisaient déjà la consommation responsable. La volonté de la FNEEQ est de poursuivre et d'encourager de telles pratiques.

1. Champ d'application

La *Politique d'approvisionnement responsable* de la FNEEQ encadre tous les achats de produits et services faits pour le compte de la fédération. Elle s'adresse aux fournisseurs de la fédération, aux sous-traitants et aux filières de ses fournisseurs considérés dans la chaîne d'approvisionnement.

En favorisant une appropriation collective de la démarche, la PAR de la FNEEQ pourrait servir de modèle à ses affiliés afin qu'ils intègrent progressivement à leurs pratiques des préoccupations en matière d'approvisionnement responsable. Elle s'adresse également aux syndicats pour qu'ils s'approprient la question en vue de produire leur propre politique.

2. Principes fondamentaux

La politique de la FNEEQ repose sur des principes identifiés dans la *Politique cadre en environnement*. En effet, il s'agit pour la FNEEQ d'instaurer des pratiques de consommation responsable en tenant compte de deux catégories d'impacts majeurs : sociaux et environnementaux. Contrer le gaspillage des ressources et lutter contre l'exploitation des travailleuses et travailleurs sont deux exemples de ce que vise la PAR.

La PAR permet à la fédération d'agir sur :

- la promotion du travail décent et l'amélioration des conditions de travail ;
- la lutte contre les changements climatiques ;
- la protection de l'environnement.

3. Objectifs de la PAR

Cette politique est un outil permettant à la FNEEQ de mettre en œuvre les principes qu'elle défend. Elle encadre les achats (produits et services) faits par la fédération en les soumettant à des critères sociaux et environnementaux.

Par l'adoption d'une *Politique d'approvisionnement responsable*, la fédération poursuit les objectifs principaux suivants :

- Traduire en actions concrètes les principes qui auront un impact positif sur l'environnement et la société tout en intégrant une vision à long terme ;
- sensibiliser dans le but de responsabiliser individuellement et collectivement aux questions relatives au développement durable et à la notion de décroissance ;
- acquérir des produits et services permettant le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'environnement, des pratiques sociales et respectant les conditions de travail des travailleuses et travailleurs ;
- favoriser les pratiques et les comportements éco-efficients ;
- réduire l'empreinte écologique de la FNEEQ.

4. Critères favorisant l'approvisionnement responsable

Trois principaux critères ont été retenus par la FNEEQ afin d'évaluer les pratiques sociales et environnementales de ses fournisseurs.

- **Conditions de travail**
 - Favoriser le travail syndiqué (préférentiellement à la CSN) ;
 - respecter les normes internationales du travail (tout au long de la chaîne d'approvisionnement) ;
 - respecter des conditions de travail décentes.

- **Respect de l'environnement et lutte contre les changements climatiques**
 - Appliquer la philosophie des 4RV (réduction à la source, réutilisation ou réemploi, récupération, recyclage et valorisation) ;
 - privilégier l'utilisation de produits écologiques, biologiques, recyclés, recyclables, biodégradables ;
 - revendiquer un emballage raisonnable et non superflu ;
 - rechercher les certifications répondant aux critères de la *Politique cadre en environnement* ;
 - favoriser l'achat local (réduction des gaz à effet de serre causés par le transport des produits tout en stimulant le développement régional).

- **Commerce à forte contribution sociale**
 - Prioriser l'humain dans le cadre du processus de production ;
 - favoriser l'économie sociale, le travail décent et le commerce équitable (certification) ;
 - encourager les réseaux d'achat alternatifs.

5. Application de la PAR

À la CSN, un comité de suivi, composé des responsables de divers services et organisations de la CSN, se penche sur l'application de la PAR. La vérification de la conformité des fournisseurs est également sous la responsabilité de ce comité ce qui lui permet de suggérer une liste de fournisseurs qui respectent les critères de cette politique et de la tenir à jour.

À la FNEEQ, la PAR sera appliquée de façon graduelle en tenant compte des impératifs liés à la tâche des personnes responsables de l'approvisionnement. La présence d'une personne responsable des achats au comité du suivi de la CSN permettra à la FNEEQ de profiter de l'expertise de ce comité. Elle pourra aussi transmettre aux autres organisations l'expérience de la FNEEQ.

6. Produits et services visés

Les produits et services visés par cette PAR sont liés aux catégories suivantes :

- ameublement (meubles de bureau, électroménagers, ...) ;
- matériel de bureau (papier, crayons, chemises,...) ;
- matériel informatique ;
- service cellulaire ;
- hébergement ;
- nourriture ;
- transport ;
- salles pour les réunions ou les instances ;
- objets de solidarité ;
- outils de mobilisation.

7. Ressources Internet

- PAR CSN: http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=3cd6eef4-2130-46f7-9451-e9558088fe5c&groupId=13943
- Global Reporting Initiative (GRI) : www.globalreporting.org
- Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM : <http://crsdd.uqam.ca>
- Carbone boréal : www.carboneboreal.uqac.ca
- Organisation internationale du travail (OIT) : www.ilo.org
- Équiterre : www.equiterre.org